



La Roche-sur-Yon, le 5 septembre 2011

Direction des Affaires juridiques
& de la commande publique
Service Conseil municipal-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2011

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Charlotte LEYDIER en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| – Patrick YOU | à | Mathilde MAGE (questions 1 à 5 et 32 à 53) |
| – Tarek TARROUCHE | à | Sylvie CHARTIER (questions 1 à 3) |
| – Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT |
| – Yann HELARY | à | Joël SOULARD |
| – Jean-Yves DAVIAUD | à | Roland GUILLET (questions 1 à 5) |
| – Maryse SOUCHARD | à | Angie LEBOEUF |
| – Thierry BARBARIT | à | Yves ROULEAU |
| – Jean-Gilles DUTOUR | à | Michèle PELTAN |
| – Alexandre MAISONNEUVE LE BREC | à | Anne AUBIN-SICARD |
| – Laurent CAILLAUD | à | Madeleine DAVID |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 20 avril 2011 ; celui-ci est adopté.

Monsieur le Maire fait ensuite l'intervention suivante :

« Je vous propose d'entamer notre dernier conseil municipal avant la traditionnelle coupure estivale.

Ce conseil n'est pas dense mais comporte beaucoup de sujets à caractère « réglementaire ».

Toutefois, j'aimerais, en préambule, attirer votre attention sur quelques délibérations importantes soumises au vote de ce soir et qui méritent que l'on s'y attarde, car elles illustrent l'avancée concrète d'orientations et de projets qui figuraient dans notre programme électoral.

1^{er} point, c'est le vaste projet de rénovation urbaine des quartiers Nord de la Ville qui se concrétise enfin avec les 6 premières délibérations qui seront soumises à votre approbation.

Nous nous étions engagés aux dernières municipales à « poursuivre avec Vendée Habitat et Vendée Logement la rénovation de l'habitat social ». Nous sommes aujourd'hui dans le concret.

Hier, lors de la seconde revue de projet ANRU, l'ensemble des partenaires au premier lieu desquels le délégué de l'ANRU pour notre Région et Monsieur le Préfet, ont pu constater que notre projet avançait vite et bien.

Le relogement des locataires se fait dans de bonnes conditions, 80 ménages sont d'ores et déjà relogés.

La construction prévue des 238 logements neufs en remplacement de ceux qui seront déconstruits avance également : nous avons visité hier les 35 premiers logements livrés prochainement par Vendée Habitat, à la Maison Neuve des Landes, une réalisation de grande qualité. La plupart des autres programmes sont lancés, en cours d'études, et seront livrés à la fin de l'année 2012.

Les rénovations terminées sur Jean Yole A et B donnent satisfaction aux habitants, celles de Jean Yole D, E, F et Forges B et C débuteront à l'automne. La déconstruction de Branly B est déjà bien visible, et se poursuit normalement

Tout n'est pas réglé, car il s'agit d'une opération complexe, mais suite aux rencontres d'hier, j'ai bon espoir que les derniers points de difficultés qui subsistent, et qui sont normaux dans une opération d'une telle ampleur, soient levés dans les semaines à venir. Ils concernent principalement la résidentialisation des immeubles.

Côté Ville, d'ores et déjà, les travaux de rénovation de la maison de quartier et de l'école Jean Yole ont fait l'objet d'une concertation récente et devraient avancer assez rapidement. La reconstruction du café club de Forges est à l'étude et pourrait se traduire par une extension de la maison de quartier de Forges.

Le reprofilage et l'amélioration de la qualité urbaine des voiries s'engageront à suivre, en commençant par la route de Nantes.

La question du relogement doit être pour chaque ménage relogé, l'occasion d'un mieux, à coût quasiment constant, notamment en insistant sur l'accès au parc neuf.

Je dois dire que l'on sent déjà, parmi les habitants de ces quartiers, une certaine fierté de voir leurs habitations et leur quartier revalorisés. L'image du quartier va donc changer.

La question cruciale de l'emploi, avec les clauses d'insertion que nous avons mises en œuvre bien en amont de l'ANRU au plan de la ville, fonctionne très bien. En effet cette action doit d'abord profiter aux habitants du quartier et c'est le cas puisque l'engagement des partenaires, sur l'ensemble du projet, porte sur plus de 50 000 heures de travail, dont plus de 39 000 sur les opérations Vendée Habitat.

D'ores et déjà, pour la déconstruction de Branly B, 10 personnes du quartier y travaillent.

Pour la construction des logements individuels à la Maison Neuve des Landes, 1 120 heures sont réservées à l'insertion.

Les prochaines opérations intégrant des clauses sociales débiteront en septembre prochain, et ce sont près de 8 500 heures de travail prévues pour la rentrée sur des chantiers de construction et de réhabilitation.

A ce jour, je rappelle aussi que la Ville et l'Agglomération, hors ANRU, ont déjà inscrit en 2011 6 000 heures de clauses sociales.

Il me semble important d'avoir ces chiffres à l'esprit car derrière ces volumes d'heures, c'est de l'emploi, c'est de l'insertion, c'est permettre à des hommes et des femmes de reprendre le lien avec le monde du travail et souvent aussi, tout simplement, de reprendre contact avec les autres et de retrouver une place dans la société.

Nous devrions avoir cela à l'esprit quand on parle d'investissement notamment public, car l'investissement d'aujourd'hui c'est la perspective de commandes aux entreprises, de marchés et d'emplois locaux.

C'est vrai pour les chantiers de l'ANRU, c'est tout aussi vrai pour la gare et pour les travaux du Pentagone... Supprimer les investissements et ne pas engager de travaux pour « économiser », c'est un mauvais calcul, c'est conforter la crise localement, et ça n'a jamais donné de travail !!

Ces premières délibérations qui vous sont soumises permettront de poursuivre l'avancement de ce projet, le plus gros projet urbain du mandat avec plus de 92 millions d'euros d'investissements, et concerne plus de un Yonnais sur dix !

Cela me permet de passer plus facilement au deuxième point important du conseil : le compte administratif.

Car si des projets comme l'ANRU sont possibles chez nous, c'est que notre budget le permet sans mettre en péril nos grands équilibres.

Après le budget 2011 voté en février dernier, le compte administratif est l'adoption formelle de l'exécution budgétaire de l'année 2010.

Je rappelle pour ma part la stratégie financière mise en œuvre et qui reste intangible :

- stabilité de nos taux de fiscalité depuis 9 ans ;
- maîtrise de nos dépenses de gestion et qualité du service public ;
- priorité des investissements structurants, quitte à en étaler certains et en avancer d'autres pour tenir compte des opportunités et des contraintes qui nous sont faites ;
- et poursuite du désendettement de la ville pour justement pouvoir agir et investir.

Les grandes lignes de ce compte administratif 2010, vous seront développées par Angie LEBCEUF.

Sa particularité est qu'il s'inscrit dans le bilan financier du premier exercice comptable de la collectivité, suite au transfert de compétences à la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2010.

Les crédits alloués aux dépenses et recettes réelles de fonctionnement sont réalisés à des taux qui permettent de porter le niveau de l'épargne nette prévue au budget global 2010 à 6,569 M€, soit près de 3 millions en plus.

L'épargne brute représente ainsi 271 € par habitant, contre une moyenne de la strate des communes de même niveau de 206 € !

Le programme d'investissements est réalisé à hauteur de 16,2 millions, un résultat non négligeable compte tenu du contexte économique et de nos décisions récentes que nous avons muries donc anticipées.

Enfin, notre capacité de désendettement s'élève à moins de 4,3 années, un résultat tout à fait remarquable qui nous permet de faire notre programme sans augmenter l'endettement au-delà de ce que nous souhaitons.

Les dotations et compensations de l'Etat confirment leur évolution négative et confortent la situation déjà délicate des collectivités. Je pense par exemple, chez nous, à la baisse constante des crédits du contrat urbain de cohésion sociale et notamment ceux affectés au programme de réussite éducative, mais pas seulement.

L'enveloppe globale des crédits « contrat de ville/CUCS » est passée de 491 000 € en 2001 à 354 000 € aujourd'hui (-28 %), alors que les besoins s'accroissent !

La situation sera dure pour les collectivités qui n'auraient pas opté, comme nous l'avons fait, en faveur d'une intercommunalité plus intégrée et plus solidaire, qui nous permet de porter les investissements, de défendre les services publics et de maintenir le soutien aux associations locales, tout en s'efforçant de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages déjà durement touchés.

A l'inverse du Conseil Général qui a voté une hausse des impôts locaux de 5 % et une baisse de 2,5 millions d'euros de subventions aux associations (10 %), nous parviendrons à mener nos projets, y compris les plus structurants, et à maintenir nos aides au tissu associatif local qui s'élèvent globalement à environ 9 millions d'euros, en témoigne encore le pôle associatif Briand que nous mettrons à leur disposition et qui est abordé dans la délibération n° 6.

Le 3^{ème} point important que j'aimerais souligner, c'est celui de l'instauration d'un règlement sur la publicité, les enseignes et les pré-enseignes. Il participe à la réalisation de nos nombreuses actions de l'Agenda 21, dont la seconde phase débutera dès cet automne avec une large consultation des Yonnais, pour continuer ensemble à améliorer notre cadre de vie.

Ce dossier a connu quelques vicissitudes ... Approuvé par le conseil municipal puis annulé suite à un contentieux entre les professionnels et les services de l'Etat, revoté, confirmé par arrêté préfectoral le 8 février 2010, nous avons pu enfin constituer le groupe de travail qui a permis de définir les zones de publicité restreinte.

Embellir la ville, améliorer les entrées de ville et limiter l'affichage publicitaire, c'est aussi un engagement électoral qui prend forme.

Nous indiquons qu'il fallait « un espace urbain préservé et qu'à ce titre il fallait lutter contre les pollutions visuelles ». Cet outil réglementaire nous permettra de réduire de 30 à 40 % l'affichage publicitaire. Il ne s'agit nullement d'interdire l'affichage publicitaire mais de l'encadrer et d'éviter les dérives car trop de publicité tue la publicité.

Il servira de référence pour permettre d'avancer avec les services de l'Etat et les professionnels. Ces derniers ont tout intérêt, eux-mêmes, à promouvoir un environnement plus agréable et ils sauront, j'en suis sûr, apporter leur expertise pour rompre avec cette tendance à la surenchère des panneaux d'affichage et de la cacophonie publicitaire.

Toute la commune sera concernée avec, bien évidemment, une attention toute particulière portée aux espaces protégés, aux quartiers historiques et aux zones d'habitat, à l'instar de ce que nous avons déjà prévu au sein de notre Plan Local d'Urbanisme et conformément à la charte architecturale urbaine et paysage que nous avons mis en place.

Enfin, vous me permettrez de conclure brièvement sur les visites que j'ai organisées en mai et juin dans les quartiers.

A mi-parcours, j'ai souhaité, avec mon équipe, revenir vers les habitants dans leur quartier, pour présenter ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire.

9 réunions organisées dans les maisons de quartier, plus de 800 participants, plus de 27 heures de présentation et de débats.

Ce point d'étape m'a permis de revenir, librement, dans le cadre d'un débat serein, sur les réalisations des 3 dernières années.

Tous les projets de la Ville ont été présentés et débattus, notamment ceux à venir. Les débats ont été riches et les élus autour de moi peuvent certifier que les Yonnais présents ont témoigné d'une grande maturité, d'une grande expertise et du vif intérêt qu'ils portent à l'évolution de leur ville.

Je voulais les en remercier publiquement et rappeler qu'au-delà des instances consultatives qui fonctionnent bien, cette implication des Yonnais est un « atout » indéniable à l'heure où de nombreuses collectivités déplorent une certaine désaffectation citoyenne à l'égard de la chose publique.

Tous les sujets ont été abordés sans exception : du quotidien au futur, de l'aménagement de proximité à l'action en faveur de la recherche-innovation, du stationnement au désenclavement numérique, en passant par les problématiques de santé, d'accessibilité ou de déplacements doux.

M. MESTRE n'a pas eu le temps, comme d'autres, de se joindre à ces réunions : il aurait pu s'apercevoir que les projets du Pentagone, et notamment la place Napoléon, ne faisaient pas peur aux Yonnais, pour peu qu'on prenne le temps de leur expliquer directement et en toute transparence ce qu'il en est. Et ils plébiscitent le projet !

Néanmoins, et comme M. MESTRE m'en a fait la demande, je proposerai en fin de conseil, à vos suffrages, son vœu relatif à la tenue d'un référendum local sur la place Napoléon !

Pour ma part, j'invite les habitants au travers des différentes instances participatives à poursuivre la réflexion au quotidien autour des grands projets de la Ville, et à apporter leur expertise d'usage sur chaque dossier au travers des élus de quartiers, des correspondants de quartier ou par tout autre moyen de leur choix. Les Yonnais ne s'en privent pas et je me félicite de cette consultation permanente et de ce contact permanent avec la population. »

Monsieur le Maire donne la parole à **J. SOULARD** pour le premier point de l'ordre du jour.

QUESTION N° 1 – ANRU – ACQUISITIONS FONCIERES SECTEUR FORGES-BACQUA-LECLERC – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à solliciter auprès du Préfet de la Vendée l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique portant sur les acquisitions immobilières nécessaires à l'aménagement de l'îlot « Forges-Bacqua-Leclerc » engagé par la Ville de La Roche-sur-Yon pour la construction de nouveaux logements dans le cadre de l'opération ANRU, pour le renouvellement urbain des quartiers Nord de la ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 2 – ANRU – MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE FONCIER – OPERATIONS IMMOBILIERES ENTRE LA VILLE ET VENDEE HABITAT

Rapporteur : Joël SOULARD

Dans le cadre de l'application du protocole foncier annexé à la convention ANRU, le conseil municipal est appelé à autoriser les opérations immobilières à intervenir entre la Ville et Vendée Habitat.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 3 – ANRU – ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE 12 IMPASSE RENE COUZINET A MONSIEUR OUAIRY

Rapporteur : Joël SOULARD

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de l'opération ANRU, le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition d'une emprise foncière à prélever sur la propriété de M. OUAIRY, située 12 rue René Couzinet.

Cette emprise foncière est destinée à la réalisation d'une liaison douce, en lien avec l'urbanisation future des réserves foncières de l'opération de renouvellement urbain du quartier Forges-Bacqua-Leclerc.

Le prix d'acquisition de cette emprise de 78 m², cadastrée BI n° 724, est de 100 € le m², majoré des frais de reconstitution de la clôture avec portail, déplacement et raccordement du compteur eau et tabouret de tout à l'égout.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 4 – ANRU – ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS 235-237 BOULEVARD MARECHAL LECLERC A LA SOCIETE VENDEENNE DE RABOTAGE MECANIQUE (SVRM)

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à accepter l'acquisition d'un ensemble de biens immobiliers situés dans le périmètre de l'opération ANRU, 235 et 237 boulevard Maréchal Leclerc, proposés à la vente en l'état par la Société Vendéenne de Raboutage Mécanique.

Le prix de cession est fixé à 220 000 € net vendeur pour une surface totale de 2 657 m².

Cette acquisition s'inscrit dans le programme d'aménagement de l'îlot Bacqua-Leclerc.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 5 – ANRU – AMELIORATION-RENOVATION DE L'ECOLE ET DE LA MAISON DE QUARTIER JEAN YOLE - AMELIORATION DU CAFE CLUB DES FORGES – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE

Rapporteur : Yannick HENRY

Dans le cadre de l'ANRU, il est prévu de réaliser des travaux sur l'école, la maison de quartier Jean Yole et sur le café club.

Le conseil est appelé à se prononcer sur :

- le diagnostic et le programme concernant l'école et la maison de quartier Jean Yole, pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 640 000 € HT.
- le programme concernant la démolition du café-club et la construction de locaux en extension de la maison de quartier des Forges, pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 303 000 € HT.

Il sera également proposé au conseil de solliciter les financements auprès des différents partenaires et d'autoriser le dépôt des demandes d'urbanisme nécessaires.

En réponse à A. AUBIN-SICARD, **Monsieur le Maire** précise qu'entre rénovation ou reconstruction, c'est plutôt cette dernière qui semble être favorablement envisagée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 6 – RELOGEMENT DES ASSOCIATIONS A L'ANCIENNE GENDARMERIE BRIAND – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Rapporteur : Yannick HENRY

Les locaux 13 rue de la République prêtés aux associations sont devenus trop vétustes pour continuer à être utilisés. Par ailleurs, dans le cadre de l'ANRU, le bâtiment A de la cité des Forges abritant également des associations va être démolie. Le projet consiste donc à utiliser les locaux de l'ancienne gendarmerie, boulevard Briand, devenue propriété de la Ville, pour reloger lesdites associations.

Le conseil est donc appelé à approuver le programme de cette opération pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux estimée à 1 600 000 € HT. De plus, il sera proposé au conseil d'autoriser le dépôt des demandes d'urbanisme nécessaires et d'acter le lancement de la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Je vous ai écouté attentivement M. HENRY, et je suis au moins d'accord avec vous sur un point : la nécessité de reloger les associations, ce sur quoi nous sommes parfaitement d'accord. Nous pensons même que, compte tenu de l'état de vétusté des locaux actuels de la rue de la République, cela devrait être déjà fait, et ce sans doute depuis un certain temps. Nous observons aussi qu'il a fallu l'ANRU et la démolition du bâtiment A de la cité des Forges, qui abrite également des associations, pour que vous y pensiez tout d'un coup, et que, dans l'urgence, vous décidiez -je rappelle qu'à notre grande surprise nous l'avions appris au dernier conseil municipal-, d'implanter une maison des associations à l'ancienne gendarmerie.

Alors que le projet du pôle culturel est en gestation depuis 2002, que vous annonciez en 2007 le début des travaux en 2009, il n'en n'avait jamais été question. Vous avez pourtant eu le temps d'y penser pendant 9 ans, d'autant que pendant tout ce temps, vous n'avez cessé de modifier le programme. Je rappellerai brièvement : des logements intégrés en 2008, un partenariat public-privé abandonné en 2009, puis suppression des logements en 2010 et finalement, en 2011, le musée disparaît brutalement du programme sans aucune explication ni concertation, et sans que l'on nous dise quelle solution de remplacement soit prévue. A notre sens, tout cela traduit un manque

d'anticipation, de prospective et de vision d'ensemble. Excusez-moi de vous le dire, mais c'est un peu de la gestion à « la petite semaine ».

En effet, nous ne pouvons pas être d'accord, quand en plus, tous ces changements s'accompagnent d'études coûteuses pour le contribuable yonnais et qui s'avèrent inutiles au final.

Alors je le répète haut et fort, nous sommes « pour » une maison des associations, que l'on ne se méprenne pas sur le sens de mon intervention. Mais pas là où vous voulez la faire, ni au détriment du musée. Il y avait d'autres solutions, qui auraient pu et dû être étudiées avec Vendée Habitat, liées de toute façon par convention. Il aurait certainement été possible de négocier pour obtenir une superficie plus importante -car effectivement, il la fallait-, que celle initialement prévue. Alors peut-être pas 1 700 m² mais au moins plus de 1 000 m². Vous ne l'avez pas fait et nous le déplorons. »

Pour **Y. HENRY**, une négociation avec Vendée Habitat aurait été possible. Il précise cependant que cela ne se serait pas fait gratuitement pour les associations. La solution retenue est un bon choix financier. Les économies de loyer permettront à la Ville de financer une bonne partie du réaménagement du site A. Briand. Il précise que cela ne remet pas en cause la situation du musée.

P. CEREJO refuse qu'on affirme que cette opération s'effectue au détriment du musée. Elle rappelle que dans le premier projet, le musée n'était absolument pas prévu sur le site. Il n'y a donc pas de concurrence entre musée et associations, mais bien des opportunités qu'il faut savoir saisir. Le relogement des associations s'inscrit pleinement dans la vocation de la Ville à accueillir les associations qui souhaitent s'implanter sur son territoire.

Quant aux études réalisées, elles serviront au prochain pôle culturel. Celui-ci n'est pas abandonné, mais juste reporté dans le temps. Il sera en outre différent puisqu'il intégrera le conservatoire, l'école d'art et la salle de musiques actuelles ; le musée sera revu sur le site actuel. Ceci a déjà été expliqué au précédent conseil, poursuit-elle. Il lui semble de bonne gestion, dans un contexte peu favorable aux collectivités territoriales, que la Ville adapte sa gestion de façon offensive pour respecter le programme présenté aux dernières élections, et prudente pour ne pas augmenter les impôts.

P. REGNAULT rappelle les chiffres de l'investissement de la Ville dans le milieu associatif, qu'il compare à l'absence d'actions du Département. Il estime injuste que la Ville assume ce qui lui semble relever de la mission départementale et confie que cette substitution pourrait cesser dans l'avenir.

A. LEBOEUF ajoute que cette décision de ramener les associations vers le centre ville va favoriser encore plus le dynamisme de ce quartier.

M. DAVID fait l'intervention suivante :

« Contrairement à ce que peuvent penser certains de mes collègues, je n'entrerai pas dans la politique du lieu exact où doit se trouver le futur musée de La Roche-sur-Yon, car pour le moment, je suis habituée à fréquenter celui qui existe. Je voudrais simplement rappeler un fait d'histoire car il me semble, une fois encore, que le rappel des faits historiques ayant témoigné le passé de notre ville s'impose.

Une précédente opération d'envergure a touché le grand quartier Nord. Ce fut le dossier « habitat et vie sociale ». Vous êtes tous plus jeunes que moi et vous n'êtes peut-être pas nombreux parmi vous à vous souvenir de ce dossier. Personnellement, j'ai travaillé avec la Caisse d'allocations familiales et l'esprit de la démarche était à l'époque semblable à celui qui a prévalu dans le dossier actuel de la rénovation de quartier.

La déconstruction du bâtiment A de Forges - je le rappelle car c'est important dans la compréhension de vos propos - a soulevé à l'époque une large consultation et beaucoup de polémiques. Et faute de pouvoir être imposée, une décision a été prise par les élus, en accord avec le bailleur social, qui a abouti à une dé-densification et non pas à une déconstruction de l'immeuble A. Ceci s'est fait par l'accueil, sur la partie Sud du bâtiment notamment, des associations dont nous parlons aujourd'hui (et d'autres qui les ont rejointes), à vocation sociale ou socioculturelle pour la plupart. Pour ma part, je considère que le choix du quartier par les associations a été fait par défaut, mais il a néanmoins été apprécié, puisqu'elles y ont vécu et travaillé jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui, le regroupement en centre-ville me paraît positif et je ne serai pas opposée au dossier qui nous est soumis pour ces raisons. »

A. CHARRIEAU estime qu'il est intéressant de rapprocher les associations du centre ville, notamment celles qui œuvrent pour l'insertion. Cependant, elle regrette le peu d'informations qui a été délivré à

leur intention, certaines ne savaient pas exactement ce qu'elles allaient devenir.

Quant à l'impression ressentie, en sa qualité d'élue, sur le projet Pentagone, elle se dit surprise de constater que ce dossier est finalement moins abouti que ce qui avait été affirmé lors de sa présentation. Elle se demande quelles seront les véritables conséquences financières. C'est la raison qui fonde son abstention sur le présent dossier.

M. PELTAN ajoute que rien n'indiquait, dans les propos tenus par P. CEREIJO au dernier conseil, que le musée demeurerait dans ses actuels locaux

Monsieur le Maire se dit persuadé que le sujet a été invoqué. Il précise que cela sera vérifié.

Ensuite, répondant à A. CHARRIEU, il rappelle que les Yonnais ont bien compris l'intérêt d'une stratégie de revitalisation, de restructuration et d'amélioration du centre ville, car le Pentagone est une image forte de l'identité de la ville. Les espaces publics y sont requalifiés, il y aura plus de commerces et d'équipements culturels.

Par ailleurs, une évolution d'un tel projet, programmé sur 20 ans, lui semble inévitable ; pour le cas il fallait répondre à un besoin d'accompagnement des associations confrontées à l'absence de proposition de relogement du propriétaire des locaux. L'opportunité du centre ville s'avère intéressante à plus d'un titre, cela a été dit.

Tout cela démontre la volonté d'avancer et d'améliorer la qualité urbaine dans un contexte où les engagements gouvernementaux font défaut et contraignent les collectivités à affronter de nombreuses difficultés.

QUESTION ADOPTÉE PAR

33 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE DE M. PELTAN, J.G. DUTOUR, A. AUBIN-SICARD en son nom et au titre du pouvoir donné par A. MAISONNEUVE LE BREC, J. BESSEAU

4 ABSTENTIONS DE F. GRIVEL, L. GUIBERT, T. DE LA CROIX ET A. CHARRIEU

QUESTION N° 7 – PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3

Rapporteur : Joël SOULARD

Par arrêté municipal n° 11.0474 du 9 mars 2011, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme portant sur des modifications, adaptations, corrections des pièces réglementaires écrites et graphiques dont :

1. Mise en cohérence du règlement avec les annexes
2. Ajustement du règlement en faveur des énergies renouvelables
3. Ajustement du règlement en zone Nh1
4. Ajustement de l'article 6 des zones agricole et naturelle
5. Ajustement de la notion « d'accès »
6. Ajustement graphique de la zone 1AUZ-roch
7. Modification des articles 9 et 13 de la zone UAf
8. Modification de l'article 6 de la zone UB
9. Suppression d'une partie de l'emplacement réservé n° 29
10. Inscription d'un emplacement réservé n° 3 au bénéfice de la commune

L'enquête publique s'est déroulée du 13 avril au 13 mai 2011 inclus.

Le conseil municipal est appelé à approuver le dossier de modification n° 3 du PLU au vu du rapport remis par le commissaire enquêteur.

M. PELTAN remarque qu'il est tenu compte d'une intervention de son groupe au conseil municipal du 17 décembre 2008, où il était déjà question du peu de place laissée à une démarche écologique globale. La présente modification ajuste le volet des énergies renouvelables, démonstration du défaut qu'il convenait de corriger.

J. SOULARD précise que l'ajustement en question est mineur, il ne concerne que le secteur des Basses Barbottes. Cela montre au contraire que le PLU était déjà doté d'un règlement en faveur des énergies renouvelables, ce qui était déjà remarquable.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 8 – ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LE GROUPE SCOLAIRE DES PYRAMIDES A VENDEE HABITAT

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à autoriser la régularisation du transfert à la Ville de l'assiette foncière qui a permis l'extension du groupe scolaire des Pyramides sur le terrain de Vendée Habitat.

Le prix d'acquisition de cette emprise foncière cadastrée section AC 816, d'une contenance de 966 m², s'élève à 52 164 € net vendeur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 9 – PROTECTION INCENDIE DU VILLAGE DE LA BRETIENNE – ACQUISITION FONCIERE AUX CONSORTS BLAINEAU

Rapporteur : Roland GUILLET

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition, auprès des consorts BLAINEAU, d'une emprise foncière de 200 m², cadastrée YM 31, au prix net vendeur de 15 € le m² destinée à l'aménagement d'un dispositif de défense incendie du village de La Brétinière.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 10 – VALORISATION DES DECHETS VERTS – CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL LIEUDIT LA BARITAUDIÈRE A LA CAJEV

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Le conseil municipal est appelé à autoriser la cession au profit de la SCOP CAJEV d'un terrain agricole cadastré YV n° 17p, d'une contenance de 1ha 44a 63ca, situé lieudit La Baritaudière, pour valoriser les déchets verts issus de son activité de paysagiste. Le prix de cession est fixé à 5 000 € net vendeur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 11 – AERODROME DES AJONCS – CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Rapporteur : Francis LUCAS

Le conseil municipal est appelé à approuver les projets de convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire non constitutive de droits réels proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, gestionnaire de l'aérodrome des Ajoncs, au profit des bénéficiaires suivants :

- société « SDA » (Sébastien DUBREUIL AVIATION),
- société « CHAQUENEAU DEVELOPPEMENT »,
- société « AIR VENDEE INVESTISSEMENT »,
- société « SIV » (SOCIETE IMMOBILIERE VENDEENNE).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 12 – INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX – CHEMIN DU GUYON

Rapporteur : Patrick YOU

Par délibération en date du 12 décembre 2001, la Ville de La Roche-sur-Yon a instauré le principe de la participation pour le financement des voies nouvelles et réseaux définie aux articles L332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

Afin de pouvoir réaliser des habitations sur la zone IAUB du Chemin du GUYON, des travaux de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales seront réalisés par la Ville sur ce secteur, afin de desservir la parcelle CZ 3 (d'une contenance de 1 480 m²) pour un montant prévisionnel de 16 970 € HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'engager la réalisation des travaux sur le chemin du Guyon ;

- de fixer à 70 % la part du coût total HT des travaux mis à la charge des propriétaires riverains desservis par les futurs travaux de réseaux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 13 – ADHESION DE LA VILLE A LA FEDERATION NATIONALE DES JARDINS FAMILIAUX ET COLLECTIFS

Rapporteur : Mathieu DURQUETY

La Ville de La Roche-sur-Yon met à disposition 4 sites de jardins familiaux à l'AJAFPY, association des jardins familiaux et amateurs du pays yonnais. Suite à une mission effectuée par le conseil de quartier de Saint-André d'Ornay, il a été décidé de s'engager sur trois axes :

- un travail de formalisation des engagements de la ville de La Roche-sur-Yon et de l'association ;
- la rédaction d'une charte de bonnes pratiques de jardinage (par des gestes respectueux de l'environnement) ;
- la recherche de sites de jardins familiaux et ou partagés/collectifs pour mieux adapter la demande à l'offre de jardins.

Afin de se doter d'une expertise complémentaire dans ce domaine, il est proposé l'adhésion de la Ville à la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs, pour un montant de 187,50 € TTC pour le second semestre 2011, puis 375 € TTC pour les années suivantes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 14 – MODIFICATION DE DOMANIALITE – LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIRIE RUE NICEPHORE NIEPCE

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le lancement de l'enquête publique préalable au déclassement d'un délaissé de voie communale de 200 m² en vue de sa cession aux copropriétaires du centre commercial Bellevue.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 15 – MODIFICATION DE DOMANIALITE – DEMANDE DE TRANSFERT DE PROPRIETES DEPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à solliciter auprès du Département le transfert dans le domaine public communal à titre gratuit de deux terrains de 2 460 m² et 82 m² situés rue Chateaubriand.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 16 – POLE D'ECHANGES MULTIMODAL – PASSERELLE ACCESSIBLE AUX PIETONS, CYCLES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE – MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE SNCF BTUA ET HDA N° 07-309 – CONVENTION DE TRANSACTION

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Lors du conseil municipal du 26 septembre 2007, la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la passerelle accessible aux piétons, cycles et PMR (personnes à mobilité réduite) du PEM (pôle d'échanges multimodal) de La Roche-sur-Yon. Pour la réalisation de cette passerelle, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'équipe SNCF, BtuA et HDA.

Le marché de travaux a été confié à l'entreprise RENAUDAT. Le délai d'exécution a connu des aléas inhérents à des vérifications de solidité d'ouvrage.

Compte tenu du retard et du montant significatif des pénalités de retard, le conseil municipal, lors de sa séance du 7 juillet 2010, a consenti une exonération partielle du montant de ces pénalités et a approuvé la conclusion d'une convention de transaction avec l'entreprise RENAUDAT.

L'équipe de maîtrise d'œuvre considérant avoir supporté des coûts supplémentaires a sollicité un

complément de rémunération.

Afin de clore ce dossier, le conseil municipal est appelé à approuver la conclusion d'une convention de transaction, prévoyant notamment le versement à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'une somme de 68 671,01 € HT pour solde de tout compte.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 17 – AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL – RUE ABBE PIERRE ARNAUD – CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA VILLE

Rapporteur : Patrick YOU

Pour répondre aux objectifs de sécurité sur les voies de transit important, et afin de ralentir les trafics et améliorer le confort des déplacements doux, piétons et bus urbains, la Ville se propose de réaliser un aménagement de voirie rue Abbé Pierre Arnaud pour un montant de 41 390,06 € TTC.

Il est proposé la signature d'une convention entre le Département et la Ville afin d'autoriser cette dernière à réaliser des travaux sur la RD 37 et de fixer les conditions de réalisation et d'entretien de l'ouvrage.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 18 – APPROBATION DU REGLEMENT SPECIAL CONCERNANT LA PUBLICITE, LES ENSEIGNES ET LES PRE-ENSEIGNES

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Le conseil municipal est appelé à approuver le nouveau règlement relatif à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes (création de 7 zones de publicité restreinte et une zone de publicité autorisée) dont les dispositions seront mises en œuvre par arrêté municipal.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Le règlement sur la publicité et les enseignes est une obligation légale imposée par le code de l'environnement. Effectivement, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, le règlement qui a continué d'être appliqué à La Roche-sur-Yon est en fait celui de 1988, celui voté en conseil municipal en 2007 ayant été annulé par le TA de Nantes en 2009, suite à un recours contentieux, sur lequel nous n'avons d'ailleurs jamais eu vraiment d'informations.

Nous aurions sans doute pu éviter toute cette procédure, et donc ce retard, si dès 2007, peut-être en amont, une réelle concertation avait eu lieu. Il a donc fallu attendre février 2010, pour qu'un arrêté préfectoral officialise la constitution d'un groupe de travail chargé de définir les zones de publicité.

Là encore, il y a longtemps que le travail qui nous est présenté aujourd'hui aurait pu et dû être réalisé, d'autant que ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois seulement en janvier 2011, soit un an après la date de l'arrêté préfectoral. Cela illustre d'une certaine manière le retard pris par votre Majorité sur la mise en place d'un Agenda 21. Ce dossier en fait partie.

Nous nous étonnons aussi de ne pas voir figurer en annexe de ce règlement un état des tarifs de la taxe sur les enseignes que vous vous êtes engagés à lisser jusqu'en 2013. J'aimerais avoir quelques explications à ce sujet s'il vous plaît.

Par ailleurs, compte tenu de la mise en œuvre prochaine du Grenelle de l'Environnement, qui sera d'après ce que nous pouvons en savoir, beaucoup plus restrictif, il faudra revoir rapidement ce règlement. Autrement dit, ce que vous nous présentez aujourd'hui est sans doute en partie déjà obsolète par rapport à ce qui sera exigé dans quelque temps. »

P. YOU déclare :

« Nous nous félicitons de l'adoption de ce règlement de publicité car je crois que c'est important. S'il a pu être retoqué tel que vous le dites, cela est bien car il s'agissait d'une bévue des services de l'Etat. Mais je pense qu'à travers ce règlement, il s'agit aussi de limiter les excès de la société de consommation, qui incite à puiser toujours plus dans les ressources naturelles, dont les réserves sont limitées et génèrent du gaspillage et de la pollution.

Il faut aussi lutter contre l'omniprésence de la publicité, car elle pousse à l'individualisme et au conformisme, et elle est trop souvent porteuse de valeurs sexistes dégradantes pour les femmes.

Le règlement local de publicité qui nous est proposé va dans le bon sens, en limitant la publicité dans le Pentagone et dans les zones urbaines les plus denses. Il faudra d'ailleurs progressivement étendre le même niveau de restriction à toute la ville, en particulier autour des carrefours dans les secteurs résidentiels et dans la zone SNCF. C'est à cette condition que la Ville de La Roche-sur-Yon pourra par exemple prétendre à la quatrième fleur du concours des villes fleuries.

Mais l'essentiel est ailleurs. Il est très difficile de faire appliquer les lois concernant la publicité. Et lorsqu'un règlement local est adopté, ce sont ceux-la-mêmes qui sont tentés de prendre des libertés avec la loi qui font des recours en tirant profit d'une procédure complexe et facilement sujette à contentieux, avec comme seul objectif de retarder toujours et encore la mise en application d'un règlement local. C'est d'ailleurs ce qui nous amène au vote de ce soir et nous allons adopter un texte qui, pour l'essentiel, date effectivement de 2007.

Dans ce contexte, nous nous félicitons d'autant plus de la persévérance de la Majorité municipale sur ce dossier et nous espérons que ce règlement local ne sera pas l'objet d'un nouveau recours.

Nos boîtes aux lettres sont abreuvées de publicité, mais chacun peut indiquer qu'il souhaite ne pas en recevoir. A la télévision et à la radio, les chaînes publiques nous offrent un espace relativement préservé des publicités. Sur Internet, certains logiciels permettent de ne voir quasiment aucune publicité et dans la rue, la publicité nous est imposée et nous n'avons encore aucun moyen d'échapper.

Il est indispensable que la loi encadre des publicités dans l'espace public et nous espérons qu'une nouvelle Majorité parlementaire, en 2012, interdira les publicités les plus aberrantes, comme par exemple les véhicules publicitaires qui gaspillent de l'essence pour circuler là où les publicités sont interdites. Il faut aussi encadrer les publicités qui créent une pollution lumineuse et en particulier les écrans vidéo qui gaspillent inutilement de l'énergie.

Inutile de préciser qu'il faudra revenir en arrière sur la mascarade du Grenelle de l'Environnement, qui a aggravé la situation en légalisant par exemple le micro-affichage, ces petits panneaux que l'on voit fleurir partout au bord des routes, et même de plus en plus au cœur des villes.

Il faut surtout que les communes ne puissent plus adopter un règlement local moins restrictif que la loi. Le meilleur exemple concerne les zones commerciales où la loi interdit toute publicité hors Agglomération, y compris dans les zones commerciales. Mais partout en France, à La Roche-sur-Yon comme ailleurs, les règlements locaux permettent de déroger à cette interdiction en créant des zones de publicité autorisées. L'urbanisme commercial n'est déjà pas ce qui se fait de plus agréable - et c'est un euphémisme -, et il est dommage d'y autoriser en plus des grands panneaux publicitaires allant jusqu'à 12 m².

Mais une telle transformation de la société ne se fait pas en une seule fois. Pour aujourd'hui, la priorité est de préserver le Pentagone et les zones urbaines les plus denses. Ce règlement local le permet et nous le voterons donc sans aucune réserve, espérant qu'il pourra être mis en application le plus rapidement possible. »

S. IBARRA rappelle les étapes de la concertation. Il précise que les personnes concernées sont les mêmes qu'en 2007.

Le fait d'un recours, qui a permis à un groupe de lobbyistes d'attaquer et de gagner du temps, ne remet pas en cause les objectifs fort clairs de ce règlement.

Quant à attendre la parution de nouvelles règles issues du Grenelle de l'environnement, il estime, au vu des reculades du gouvernement sur certains engagements, qu'il serait hasardeux de compter sur une hypothétique loi alors que le présent règlement est prêt et offrira, dans les deux ans, une grande avancée en terme de cadre de vie.

QUESTION ADOPTÉE PAR

37 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE DE M. PELTAN, J.G. DUTOUR, A. AUBIN-SICARD en son nom et au titre du pouvoir donné par A. MAISONNEUVE LE BREC, J. BESSEAU

QUESTION N° 19 – FOURNITURE D'EAU POTABLE ET D'EAU BRUTE – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET VENDEE EAU

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Pour des raisons techniques et de sécurité, des échanges d'eau sont formalisés entre la Ville de La Roche-sur-Yon et Vendée Eau.

– Eau potable :

Ces échanges peuvent être activés de manière permanente ou à la demande selon des besoins

ponctuels. Certains échanges fonctionnent dans un seul sens, d'autres permettent des échanges dans les deux sens.

Le tarif appliqué est de 0,4092 € HT/m³.

– Eau brute (eau non traitée) :

Dans des situations de manque d'eau, Vendée Eau peut avoir besoin d'eau brute, directement issue du barrage de Moulin Papon.

Le tarif appliqué est de 0,118 € HT/ m³.

M. MAGE fait l'intervention suivante :

« Cette convention est une bonne nouvelle. Elle va dans le sens d'une gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin hydrographique. C'est en mutualisant intelligemment les ressources existantes que nous pourrions assurer le bon approvisionnement de l'ensemble des habitants de la Vendée, et en mutualisant nos moyens pour identifier de nouvelles ressources par forage. C'est de ce côté que se trouvent des solutions et peut-être par un raccordement avec la Loire, et certainement pas du côté d'un hypothétique barrage sur l'Auzance, projet dont tout le monde semble enfin reconnaître qu'il a toujours été une aberration.

Mais il faut avoir le courage de regarder la réalité en face et les spécificités de notre territoire. La mutualisation des ressources en eau ne suffira pas. Les habitudes doivent changer pour que nous réduisions collectivement notre consommation en eau. Les particuliers sont de plus en plus vigilants, les collectivités territoriales innovent pour économiser l'eau et les agriculteurs doivent eux aussi faire évoluer leurs pratiques, en particulier les irrigants.

Et ne nous laissons pas bercer par les fausses solutions comme les bassines. Ces réserves de substitution sont des réponses coûteuses qui alimentent la poursuite du système agricole actuel. L'heure n'est plus à une écologie d'accompagnement qui se contente de créer des bassines pour limiter les conséquences de l'agriculture productiviste. L'heure est à l'écologie de transformation, qui se donne l'ambition de transformer la société et les habitudes. L'agriculture de demain doit être économe en eau. Il faut s'adapter aux spécificités de chaque territoire sans chercher à faire pousser du maïs n'importe où.

L'agriculture doit aussi limiter son impact sur l'environnement et en particulier sur la qualité de l'eau. Sur cette question, La Roche-sur-Yon est en première ligne. Pour préserver la qualité de nos ressources en eau, nous souhaitons que la priorité soit donnée à la conversion biologique de l'agriculture. Sur tout le bassin versant de Moulin Papon, il faut développer une agriculture autrement, plus respectueuse de la qualité des sols et de l'eau, pour aller vers du 100 % bio. Mais vous connaissez, Monsieur le Maire, l'attachement de notre groupe au développement de l'agriculture biologique. »

P. REGNAULT se déclare en accord avec ces propos. La production agricole française n'est pas suffisante pour couvrir les besoins des populations mais rien n'empêche un développement plus intelligent comme, par exemple, plus de fruits et légumes que de viande.

Quant à la gestion de l'eau, il appelle de ses vœux une évolution des mentalités qui laissent croire aujourd'hui que la Vendée peut parvenir à être autonome et se passer d'un approvisionnement plus important dans le bassin versant de la Loire. Cela coûterait certainement beaucoup moins que la mise en œuvre d'une usine de dessalement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 20 – CONVENTION DE GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE MUNICIPALE – AVENANT

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Conformément au Code rural, articles 211-22 et suivants, le maire doit prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens, des chats et de tout autre animal sur son territoire.

La capture et la mise en fourrière des animaux errants (chiens et chats) sur la commune sont confiées aux agents du Centre technique municipal.

La gestion de la fourrière municipale a été confiée à l'association SPA via une convention en date du 15 mai 1991, complétée chaque année par un avenant financier fixant le montant de la participation de la Ville (22 105€/an depuis 2002).

La SPA a demandé à réviser ce montant qui ne couvre pas la totalité des dépenses relatives à la gestion de la fourrière.

Une augmentation a donc été sollicitée pour rétablir un équilibre financier sur 2 ans à raison de 50 000 euros pour l'année 2011 et, pour l'année 2012, l'application d'une formule de révision sur ce montant. Il est donc proposé de conclure un nouvel avenant technique et financier à la convention de 1991 afin de prendre en compte cette augmentation et de procéder à diverses adaptations.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 21 – POLLUTION DU RUISSEAU DE LA GÉNERAUDIÈRE ET DES RIVIÈRES DE L'ORNAY ET L'YON - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Le 24 juin 2009, des rejets d'eaux usées se sont écoulés de manière accidentelle dans le ruisseau de la Généraudière puis dans les rivières de l'Yon et de l'Ornay. Ils sont à l'origine d'une pollution notamment révélée par une forte mortalité piscicole.

Le 28 juillet 2010, la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique sollicitait de la Ville de La Roche-sur-Yon le versement de la somme de 20 870,65 € au titre du préjudice subi.

Afin de mettre un terme à ce litige et sans reconnaissance de responsabilité, la Ville de La Roche-sur-Yon, par l'intermédiaire de son assureur, la SMACL, et l'exploitant du réseau, Véolia, acceptent le principe d'une indemnisation de la Fédération départementale pour un montant total de 16 642,74 €, soit 8321,37 € par chacune des parties.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour la question 22, la présidence est assurée par Joël SOULARD, 1^{er} adjoint (article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales).

QUESTION N° 22 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le compte administratif pour l'exercice 2010 retrace l'exécution des dépenses et recettes du budget principal et des budgets annexes.

L'exécution se décompose comme suit :

- en recettes : 121 885 226,23 €
- en dépenses : 116 282 162,07 €

Le conseil est appelé à approuver l'ensemble de la comptabilité de l'exercice 2010 et à fixer les résultats de chaque section budgétaire.

M. PELTAN faire l'intervention suivante :

« Mme Angie LEBOEUF vient de nous faire l'exposé de vos réalisations financières au cours de l'année 2010. Nous avons constaté une diminution des dépenses provenant, non pas d'économies comme vous semblez vouloir le faire croire, mais d'un transfert de charges vers la Communauté d'Agglomération, même s'il y a eu transfert de recettes. En effet, les charges de fonctionnement ont diminué de 14,6 millions d'euros, mais elles restent encore importantes (68 millions d'euros), alors que les dépenses d'investissements n'ont été que de 30 millions d'euros. Ce déséquilibre est la traduction chiffrée de vos attermolements dans la gestion des investissements.

D'abord, les opérations d'entretien du patrimoine sont engagées à minima. Par exemple, il y a des gros travaux à faire sur la voirie, plutôt que des petites opérations de zones dans lesquelles vous limitez la vitesse à 30 km/h.

Ensuite, les grandes opérations, que vous avez lancées sans assurer le financement, piétinent, ce qui coûte sans que le projet se réalise pleinement.

En ce qui concerne le recours à l'emprunt, vous venez de nous faire remarquer que la Ville était faiblement endettée. Dès aujourd'hui, nous prenons les Yonnais à témoin pour leur dire qu'avant la fin de votre mandat, vous serez amené à recourir fortement à l'emprunt, sinon le centre-ville n'évoluera pas.

Enfin, vous nous avez entendus. En effet, depuis le début de votre mandat, nous vous faisons remarquer que les moyennes établies sur la fiscalité de la Ville, étaient au-dessus de celle des villes

de même importance. Pour parler dans le langage des finances locales, nous étions au-dessus des chiffres de la strate. Et bien, grâce à votre tour de passe-passe, votre fiscalité se place en meilleur rang. Mais attention, le citoyen Yonnais recevra une feuille d'impôts avec une rubrique alourdie, celle de la Communauté d'Agglomération. Aussi, nous vous demandons dès à présent de prévoir, au budget 2012, une diminution réelle des impôts locaux en baissant la base d'imposition. »

A. LEBOEUF corrige les propos tenus :

« C'est une erreur d'affirmer que les ménages yonnais verront leur feuille d'impôt augmentée par la Communauté d'agglomération. Lors du transfert vers la Communauté d'agglomération, c'est l'impôt économique qui a été mutualisé, et l'impôt « ménage » a été récupéré par chacune des villes de la communauté de communes. »

J. SOULARD se réjouit de la participation de l'opposition aux assemblées communautaires, cela permettra, selon lui, que de telles erreurs de compréhension de fonctionnement n'arrivent plus.

P. DINEL s'étonne, lui, que M. PELTAN parle du peu de travaux sur les voiries et réseaux. Il indique même que des Yonnais relèvent un grand nombre de chantiers. Il rappelle donc que, sur un certain nombre de quartiers, des travaux de réseaux sont nécessaires et qu'ils sont accompagnés d'un gros programme de voiries.

S. IBARRA cite l'exemple de la redevance incitative qui permet à chaque Yonnais du territoire de l'agglomération de voir baisser de 218 à 170 euros sa contribution au traitement des ordures ménagères. C'est une dépense qui disparaît de la feuille d'imposition.

Y. HENRY souhaite que soit reconnue, par cette présentation, une saine gestion des deniers publics. Il se félicite de la qualité de ces résultats qui permettra de poursuivre la mise en œuvre des projets importants pendant le reste du mandat.

A. LEBOEUF pointe quelques chiffres clés de diminution de dépenses, telles les ordures ménagères ou une renégociation d'un contrat d'assurance, qui illustrent le travail important accompli par les services qui accompagnent les élus dans leurs choix de gestion.

Quant aux comparaisons avec les villes de même strate démographique, elle note la bonne santé des comptes. Elle indique que le passage en communauté d'agglomération a réétabli une certaine justice fiscale, permet de diminuer l'endettement et autorisé les investissements à venir.

M. PELTAN ne doute pas, alors et compte tenu de l'excellence de cette situation, qu'il sera fait droit à la demande de diminuer les impôts locaux en baissant la base d'imposition. Ce serait, selon elle, la conclusion logique de cette présentation.

J. SOULARD rappelle que le dossier n'est ni le vote du budget ni la fixation des taux d'imposition. Par ailleurs, il rappelle que l'équipe municipale a été élue pour un programme et que la première étape de son application consiste à préparer des grands investissements tout en assurant le fonctionnement courant et en se gardant de mettre en péril les finances de la ville.

P. YOU rappelle à M. PELTAN qu'il devrait être question, dans son intervention, de la baisse des taux et non des bases, sauf à proférer des inepties.

QUESTION ADOPTÉE PAR

35 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE DE M. PELTAN, J.G. DUTOUR, A. AUBIN-SICARD en son nom et au titre du pouvoir donné par A. MAISONNEUVE LE BREC, J. BESSEAU

1 ABSTENTION DE R. MESTRE

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT, J. AUXIETTE au titre du pouvoir donné à P. REGNAULT

QUESTION N° 23 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2010 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal de certifier que le compte de gestion et ses annexes dressés par le receveur pour l'exercice 2010 sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 24 – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2010 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Angie LEBOEUF

En application des instructions comptables M14 et M4, il convient de procéder à l'affectation des résultats issus du compte administratif 2010 pour le budget principal et chaque budget annexe.

QUESTION ADOPTÉE PAR

38 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE DE M. PELTAN, J.G. DUTOUR, A. AUBIN-SICARD en son nom et au titre du pouvoir donné par A. MAISONNEUVE LE BREC, J. BESSEAU

QUESTION N° 25 – REPRISE DE L'EXCEDENT CAPITALISE – BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Suite à la décision du conseil municipal en date du 10 novembre 2010, les zones d'activités d'intérêt communautaire sont transférée à la Communauté d'agglomération. Les charges concourant à l'aménagement de zones d'activités doivent s'équilibrer par les produits perçus des ventes et sont par conséquent, individualisées dans un budget annexe.

Le conseil est appelé à se prononcer sur les différentes opérations budgétaires et comptables pour l'intégration des écritures en comptabilité de stock sur le budget annexe 'zones industrielles'.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 26 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal de revoir le montant global de l'autorisation de programme suivante : Pôle d'échange multimodal - phase 1.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 27 – REVERSEMENT DE L'EXCEDENT 2010 DU BUDGET ANNEXE – STATIONNEMENT PAYANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal l'affectation du résultat comptable en report à la section de fonctionnement (compte 002) du budget annexe stationnement payant.

L'excédent de fonctionnement constaté est de 162 066,86 €.

Cet excédent n'est pas nécessaire au financement des charges d'exploitation ou d'investissement devant être réalisées sur l'exercice considéré. Le reversement de l'excédent s'apprécie au regard des participations antérieures versées par le budget principal à ce budget annexe lors de l'immobilisation des dépenses de premier équipement (parkings).

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Cette année encore, vous nous proposez de reverser l'excédent du budget annexe de stationnement payant sur la section de fonctionnement du budget principal. Et cette année, comme

les précédentes, nous voterons contre cette proposition car nous sommes contre cette fiscalisation du stationnement en centre-ville.

Nous observons d'ailleurs qu'il y a en 2010 une baisse importante de la recette de stationnement, puisque nous passons de 211 000 € en 2009 à 162 000 € en 2010, soit une perte de 49 000 €. C'est bien la preuve qu'il y a une réelle baisse de la fréquentation du centre-ville.

Vous ne favorisez pas le commerce de centre-ville en taxant le consommateur, et les tarifs que vous venez de mettre en place sur les nouvelles zones de l'hyper-centre n'arrangeront rien, bien au contraire.

Nous redemandons une fois de plus que la durée du stationnement gratuit soit allongée de 15 à 30 minutes, comme cela se fait dans d'autres villes telles que Fréjus ou Saint-Raphaël, où le problème de stationnement est pourtant plus critique qu'à La Roche-sur-Yon.

Voilà une mesure porteuse pour les commerces de proximité du centre ! Voilà une mesure sur laquelle depuis longtemps, vous auriez dû consulter les commerçants !

Nous demandons solennellement ce soir, Monsieur le Maire, que cette mesure d'allongement fasse partie intégrante comme mesure d'accompagnement du réaménagement du centre-ville, d'autant qu'avec la piétonisation de la rue Clemenceau, de nombreuses places de stationnement vont disparaître au cœur même de la zone de chalandise.

Lorsque l'on constate que depuis la pose des barrières Place Napoléon, il y a très souvent en semaine des places de stationnement vacantes, faut-il s'en réjouir parce que les voitures ventouses ont disparu ? Ou faut-il s'en inquiéter, car désormais les automobilistes clients potentiels évitent tout simplement l'hyper-centre et ses stationnements coûteux ? Ce que tendrait à confirmer une fréquentation des soldes très moyenne cette année. Nous voterons donc « contre » cette délibération. »

A. LEBOEUF estime que ces remarques ne sont que prétextes à attaquer le projet du centre ville. Quant au sujet lui-même, elle précise que des réflexions s'échangent en permanence avec les commerçants et les choses évoluent. De là à affirmer que le stationnement est trop coûteux et qu'il empêche l'attractivité du centre ville, provoquant ainsi une baisse des chiffres d'affaires et un moindre succès des soldes, elle juge que c'est une fiction qui ne tient pas compte de la réalité nationale et encore moins des analyses en zone du Pays Yon et Vie, qui a publié des données plutôt favorables en terme d'attractivité du centre ville.

Elle recentre la problématique sur la baisse globale du pouvoir d'achat des ménages et, par voie de conséquence, sur les contraintes qui s'exercent sur les achats autres que ceux de première nécessité. Méconnaître ces facteurs est, selon elle, révélateur d'une vision limitée du centre ville, de son attractivité et du pouvoir d'achat des Yonnais.

P. REGNAULT précise qu'un parking temporaire sera installé sur une grande partie de l'ancienne gendarmerie pendant la durée des travaux, ce qui répondra aux attentes des commerçants. Globalement, il se déclare satisfait de la gestion du stationnement sur le territoire de la ville.

A. VALIN partage l'avis d'A. LEBOEUF mais elle souhaite ajouter que favoriser le stationnement individuel peut venir contredire les projets de développement des transports en commun et le respect de l'environnement dans le cadre de l'Agenda 21 et du développement durable. Elle appelle à être cohérents sur ces sujets.

QUESTION ADOPTÉE PAR

36 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE DE M. PELTAN, J.G. DUTOUR, A. AUBIN-SICARD en son nom et au titre du pouvoir donné par A. MAISONNEUVE LE BREC, J. BESSEAU ET R. MESTRE

1 ABSTENTION DE M. DAVID au titre du pouvoir donné par L. CAILLAUD

QUESTION N° 28 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le budget supplémentaire est caractérisé par la reprise des résultats 2010 conformément à la délibération d'affectation des résultats, l'inscription, en reports de crédits, des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte administratif 2010 et l'inscription d'opérations nouvelles d'ajustements en recettes et dépenses.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes s'élèvent à :

- Budget principal : 27 996 986.90 €
- Budgets annexes : 7 271 724.43 €

Le budget supplémentaire 2011, tous budgets agrégés, s'équilibre en dépenses et en recettes à 35 268 711,33 €.

QUESTION ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DE M. PELTAN, J.G. DUTOUR, A. AUBIN-SICARD en son nom et au titre du pouvoir donné par A. MAISONNEUVE LE BREC, J. BESSEAU ET R. MESTRE

QUESTION N° 29 – PERSONNEL MUNICIPAL - EVOLUTION DES EFFECTIFS

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent essentiellement des recrutements, des mobilités, de régularisations administratives et de la réorganisation en cours de la Direction Générale des Services Urbains.

Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités internes, recrutement, redéploiement).

Les créations représentent ainsi 33,85 ETP et les suppressions 24,7143 ETP.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 30 – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES LOCAUX RUE PIERRE BEREGOVOY - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Roland GUILLET

Afin de faciliter l'accès d'un agent à son poste situé au 3^{ème} étage, 19 rue Pierre Bérégovoy, il est proposé l'installation d'un siège élévateur. Cette solution technique permettra également à toute personne à mobilité réduite extérieure aux services municipaux d'accéder aux étages.

Le conseil municipal est appelé à autoriser le Maire à solliciter un financement auprès de divers organismes (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique notamment).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 31 – MANDAT SPECIAL POUR LES ELUS MUNICIPAUX

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 32 – LOISIRS EN LIBERTE ETE 2011 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ACYAQ

Rapporteur : Caroline FOUNINI

Depuis de nombreuses années, la Ville de La Roche-sur-Yon, en partenariat avec l'Association de coordination yonnaise des associations de quartier (ACYAQ) met en place l'animation « Loisirs en Liberté », qui s'adresse aux jeunes de 2 à 21 ans et s'appuie sur trois orientations fortes : la diversité de l'offre des animations, la mixité sociale et l'accessibilité.

Il sera proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention avec l'ACYAQ pour l'animation de l'opération « Loisirs en Liberté » été 2011, moyennant une subvention de 48 914 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 33 – PROGRAMME D’ACTIONS 2011 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Rapporteur : Yannick HENRY

Le conseil municipal est appelé à approuver le programme d’actions 2011 du Contrat urbain de cohésion sociale dont le financement global s’élève à 288 747 € répartis de la manière suivante :

- montant de la part ACSE (Agence de cohésion sociale et d’égalité des chances) 186 029 €.
- montant de la part Ville 102 718 €.

QUESTION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : F. VIGNAULT, L.M. GADY, F. LUCAS, L. GUIBERT, C. LEYDIER, M. MAGE

QUESTION N° 34 – FESTIVAL METEORES – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A FUZZ’YON

Rapporteur : Charlotte LEYDIER

A l’occasion du festival Météores [23 septembre - 2 octobre 2011], l’association Fuzz’Yon, Scènes de Musiques Actuelles, programme et organise quatre concerts. La Ville de La Roche-sur-Yon se propose de soutenir l’organisation de ces quatre spectacles, et de favoriser une tarification préférentielle à destination des publics jeunes en octroyant une subvention exceptionnelle de 15 000 € (quinze mille euros) à l’association Fuzz’Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : P. CEREIJO, C. LEYDIER

QUESTION N° 35 – MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2011 - ACTIONS EN MAITRISE D’OUVRAGE VILLE – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

Rapporteur : Caroline FOUNINI

Le dispositif de réussite éducative est issu du plan de cohésion sociale et de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Ce programme a pour objectifs la prévention des situations de rupture ou d’échec scolaire, ainsi que l’accompagnement des enfants et adolescents en fragilité qui ne bénéficient pas d’un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il s’adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans habitant prioritairement en zone urbaine sensible, ou scolarisés dans un établissement relevant de l’éducation prioritaire, en permettant d’apporter une réponse à chaque situation individuelle.

L’Etat a affecté une enveloppe de crédits spécifiques pour 15 actions à conduire en 2011, d’un montant total de 158 679 €. Le versement en sera intégralement fait au Centre communal d’action sociale.

Parmi ces 15 actions, 6 feront l’objet d’un portage par la Ville de La Roche-sur-Yon et nécessitent donc une convention entre le Centre communal d’action sociale et la Ville pour le versement à cette dernière d’une somme de 76 875 €.

A. CHARRIEAU profite du sujet pour rappeler ses remarques précédentes, à savoir que l’Etat poursuit son désengagement tout en renforçant les injonctions aux collectivités locales d’œuvrer à sa place. Que l’Etat évacue des actions relevant de l’éducation nationale vers des structures associatives la gêne également.

Elle rappelle aussi le paradoxe à être « surcoté » sur un programme de réussite éducative et en même temps d’avoir à se positionner sur des gels et fermetures de classes.

Elle insiste sur la nécessité de créer un observatoire des scolarités, notamment pour recenser les publics en difficulté et orienter les chiffres vers l’interlocuteur logique, c’est-à-dire l’Etat et pas forcément les collectivités locales à qui, remarque-t-elle, le gouvernement confie de plus en plus de tâches relevant de sa propre responsabilité, obligeant ainsi à rendre un service au public par le biais d’associations plutôt que de pouvoir exercer un service public institutionnel.

Elle interroge Mme CHARTIER sur ses projets en liaison avec les parents désireux de faire changer ces situations problématiques.

S. CHARTIER précise qu'une concertation est prévue avec les familles à l'automne prochain et quatre autres villes se joindront à la démarche. Il est envisagé de travailler sur les outils d'évaluation et les rythmes des enfants. Cette réflexion sur le PEL doit permettre d'analyser toutes les difficultés que rencontrent les élèves, et pas seulement en milieu scolaire, pour adapter les accompagnements individuels quand ils sont nécessaires.

P. REGNAULT confirme la tendance au désengagement de l'Etat. Cela pousse les collectivités à intervenir dans des domaines ne relevant pas de leurs attributions. Cela dit, il estime que ce qui se met en place à La Roche-sur-Yon est exemplaire. Les moyens mis en œuvre sont, selon lui, à la hauteur des enjeux et la Ville entend montrer sa complète implication à la réussite éducative des élèves du territoire.

S. IBARRA livre quelques chiffres qui illustrent ce dramatique désengagement de l'Etat. Il confirme que la Ville, malgré ses efforts, ne pourra pas compenser au-delà de ses propres missions. Ainsi, 300 nouveaux élèves à scolariser sont recensés ; l'équilibre entre les suppressions et créations de postes est de deux enseignants en Vendée ; sur les collèges, on arrive à un effectif de 30 élèves par classe. Il conclut en citant l'exemple du collège d'Aubigny, où l'effectif prévu des enseignants ne couvre pas le nombre d'élèves inscrits et où le budget prévu pour l'acquisition de livres scolaires est en deçà du nombre requis, de même que le fonds documentaire non prévu pour le CDI. A ce stade, il n'ose même plus parler de désengagement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 36 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIERS ET A LEUR COORDINATION POUR 2011

Rapporteur : Yannick HENRY

Dans le cadre des projets d'animation globale et sociale (PAGS) conclus pour 4 ans, à partir du 1^{er} janvier 2011 et par convention avec les associations de gestion et d'animation de quartiers, il est alloué chaque année, à chaque association, des subventions de fonctionnement.

Les montants de ces subventions sont déterminés au regard des demandes formulées par les associations et des évaluations exercées par la Ville sur la nature des actions et moyens requis pour leur mise en œuvre.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le montant des subventions suivantes :

– Association Vivre à St André pour la maison de quartier de St André	103 580 €
– Association de gestion de la Maison de Quartier des Pyramides pour la maison de quartier des Pyramides	132 200 €
– Association d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord-Ouest pour la maison de quartier de Forges	90 420 €
– Association de quartier de la Vallée Verte pour la maison de quartier de la Vallée Verte	143 285 €
– Association pour la gestion de la Maison de Quartier de la Liberté pour la maison de quartier de la Liberté	97 520 €
– Association Ensemble au Val d'Ornay pour la maison de quartier du Val d'Ornay	96 310 €
– Association du Centre d'Animation Jean Yole pour la maison de quartier Jean Yole	88 600 €
– Association pour le Développement Social et Culturel de l'Animation du Bourg pour la maison de quartier du Bourg	113 870 €
– Association de Quartier du Pont Morineau pour la maison de quartier du Pont Morineau	89 210 €
– Association de coordination Yonnaise des associations de quartiers (ACYAQ)	543 139 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 37 – ACTIONS JEUNESSE 2011

Rapporteur : Caroline FOUNINI

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le programme d'actions « jeunesse » 2011 dans l'attente du renouvellement du contrat enfance jeunesse. Ces actions font l'objet d'une subvention versée par la Ville à tout opérateur associatif et d'un virement de crédits dès lors que l'opération est conduite par un service de la Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 38 – CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ORGANISATRICES DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET DES SEJOURS - FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Rapporteur : Caroline FOUNINI

La gestion des accueils de loisirs sans hébergement résulte de conventions établies entre la Ville et les associations gestionnaires.

Au-delà des règles contractuelles habituelles définissant les droits et obligations des cocontractants, les conventions précisent et détaillent les montants de la participation financière de la Ville à l'organisation de ces accueils de loisirs.

Le conseil est appelé à se prononcer sur ce dispositif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 39 – INTERVENTION DE LA VILLE EN FAVEUR DES BENEFICIAIRES D'UN MICRO-CREDIT PERSONNEL

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Le conseil est appelé à se prononcer sur le principe d'un remboursement de la totalité des intérêts versés par le bénéficiaire d'un micro-crédit personnel dès lors qu'il sera avéré que celui-ci a honoré tous ses engagements vis à vis de l'organisme prêteur.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« Le microcrédit est une mesure économique permettant aux plus démunis, et en particulier pour ceux en marge du système bancaire, d'avoir accès à un prêt. Mais bien avant la convention de la Ville avec « Parcours Confiance » et la Caisse d'Épargne, d'autres organismes comme la Croix-Rouge, Emmaüs ou Aria, avec les établissements bancaires, ont été précurseurs à La Roche-sur-Yon.

Que la Ville souligne et valorise les efforts des emprunteurs en leur donnant un coup de pouce à la fin du crédit est une action sociale qui a notre faveur. Cependant, afin qu'il n'y ait pas de discrimination entre les emprunteurs, il me semble nécessaire que cette action, en faveur de l'insertion et de l'emploi, s'applique à tous, quelle que soit l'association de souscription. Nous vous demandons donc d'étendre cette convention, afin de rétablir cet équilibre.

J'ajouterai en parallèle que si un emprunteur s'adressait aujourd'hui à Aria, Emmaüs, à la Croix-Rouge ou à « Parcours Confiance », il pourrait avoir quatre prêts sans qu'il y ait de contrôle - puisque nous n'avons pas de contrôle de crédit - s'il le faisait simultanément. Le fait que chaque élément puisse être ensuite valorisé et récompensé par la Ville permettrait ce contrôle et favoriserait le fait de lutter contre l'endettement. »

P. REGNAULT se dit en accord avec le principe. Les conditions d'un conventionnement seront mises à l'étude et cette dynamique peut s'appliquer à d'autres acteurs que l'accompagnement social.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 40 – MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE SOCIALE AU COMMISSARIAT DE POLICE DE LA ROCHE-SUR-YON - CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA VILLE

Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD

Depuis 2007, une permanence sociale est assurée au commissariat de police par 2 travailleurs sociaux de la direction des interventions sociales et de l'insertion, à raison de 4 demi-journées par

semaine.

Il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2011 dans des conditions identiques à celles de l'année précédente. L'Etat assure un financement des postes à hauteur de 50 % de la dépense.

P. REGNAULT indique que la Ville poursuivra cette action tant que l'Etat se maintiendra au dispositif. Il l'a déclaré officiellement à Monsieur le Préfet.

QUESTION ADOPTÉE PAR

42 VOIX POUR

1 ABSTENTION DE A. CHARRIEAU

QUESTION N° 41 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ADEPY (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS YONNAIS) ET A LA FNARS (FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE)

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Dans le cadre du soutien qu'elle apporte aux associations, la Ville envisage d'accorder à l'ADEPY, pour son fonctionnement, une subvention complémentaire de 4 699 € en raison des charges afférentes au siège et 2 735 € pour le remplacement d'un nettoyeur haute pression, indispensable au chantier peinture.

La Ville souhaite par ailleurs soutenir la FNARS en octroyant une subvention de 400 € à l'occasion d'une journée de rencontres et de débats organisée pour le 25^{ème} anniversaire de la fédération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : F. VIGNAULT, L.M. GADY, F. LUCAS, L. GUIBERT, C. LEYDIER

QUESTION N° 42 – MISE EN ŒUVRE PAR LA VILLE DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION – CONVENTION TRIENNALE ENTRE L'ETAT ET LA VILLE

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Les structures œuvrant dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE), dont fait partie le chantier collectif de la Ville de La Roche-sur-Yon, doivent faire l'objet d'une convention triennale avec l'Etat. La convention 2011-2013 reconnaît ainsi au chantier collectif, pour 3 ans, la qualité de structure d'insertion par l'activité économique, fixe à 18 le nombre de postes d'insertion conventionnés et prévoit les modalités financières de participation de l'Etat.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 43 – AIDE MUNICIPALE AUX FAMILLES YONNAISES POUR LES SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES ENFANTS

Rapporteur : Caroline FOUNINI

La Ville accorde une aide aux familles yonnaises dont les enfants fréquentent les centres de vacances pendant les périodes de congés scolaires. Cette aide tient compte de la subvention qu'accorde la CAF dans le cadre de son dispositif 'Coup de Pouce'. Or, depuis le 1^{er} janvier 2011, la CAF a modifié ce dispositif. Il y a donc lieu de tenir compte de ces évolutions dans les barèmes appliqués par la Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 44 – EPICERIE SOLIDAIRE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DES PYRAMIDES

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Dans le cadre de l'évolution de la distribution alimentaire gérée par la maison de quartier des Pyramides vers une épicerie sociale, un contrat unique d'insertion (CUI), sur un poste de caissier manutentionnaire, sera développé par l'Association de gestion de la maison de quartier des Pyramides.

Afin de soutenir cette action, la Ville a décidé d'apporter son soutien à l'association en prévoyant de lui accorder une subvention correspondant au coût restant à charge, soit un montant maximum de 3 124 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 45 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

L'Union Nationale des Combattants a organisé le 86^{ème} congrès national à La Roche-sur-Yon les 3, 4 et 5 juin 2011. Cet évènement a rassemblé 7 000 congressistes.

Il est proposé l'examen d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € pour l'organisation de cette manifestation, dont le budget est estimé à 139 850 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 46 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Par délibération du 19 avril 2011, La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé de modifier ses statuts et de supprimer au sein de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la mention faisant référence à la mise en réseau (des médiathèques) avec les équipements municipaux.

Conformément à l'article 5211-20 du code général des collectivités, il appartient à chaque commune de La Roche-sur-Yon Agglomération de se prononcer sur cette modification.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 47 – AIDE A LA CREATION ET A LA DIFFUSION POUR DES PROJETS ARTISTIQUES YONNAIS – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Patricia CEREIJO

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place, en 1999, des dispositifs d'aide à la création et à la diffusion artistique sous forme d'une aide financière.

Dans ce cadre, il est proposé de verser :

1. une aide à la création de :
 - 5 000 € à la compagnie Cabadzi (association Le Cirque absent) pour la création du spectacle « Cabadzi »,
 - 2 500 € à la compagnie Immanence pour la création du spectacle « BG / BG »,
2. une aide à la diffusion de :
 - 7 000 € à la compagnie Le Bazar Mythique pour la diffusion du spectacle « Mildiou, l'enfant du champ de patates »,
 - 710 € à la compagnie Illumina pour la diffusion du spectacle « Street poker ».

J. BESSEAU interpelle Monsieur le Maire sur l'invitation au 30^{ème} anniversaire du jumelage avec la ville de COLERAINE. Les délais trop brefs pour confirmer sa participation ne lui ont pas permis d'y assister. Il réclame, pour l'avenir, une plus grande souplesse.

M. DAVID, qui a répondu à cette sollicitation, se dit ravie d'avoir pu aller à la rencontre des amis de COLERAINE et d'avoir représenté une opposition parmi d'autres.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 48 – CONVENTION DE MECENAT CONCLUE ENTRE LA VILLE ET LE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE POUR LE CAFE DE L'ETE 2011-2013

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Il est proposé de signer une convention de mécénat précisant les engagements du Crédit Agricole

Mutuel Atlantique Vendée et ceux de la Ville pour les trois prochaines éditions de la manifestation « Le Café de l'Été ».

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 49 – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE-DANSE ET THEATRE – TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Le conseil municipal est appelé à fixer les tarifs pour l'année scolaire 2011-2012, avec application d'une majoration moyenne de 1,92 %. Dans la perspective d'offrir la possibilité d'inscrire de nouveaux élèves en cours d'année, notamment les élèves d'éveil musical à l'issue du parcours de découverte instrumentale, il est également proposé la mise en place d'une tarification par trimestre (septembre à décembre, janvier à mars et avril à juin), avec obligation de s'acquitter des frais de scolarité pour chaque trimestre commencé. Le principe d'une inscription annuelle demeure. Les conditions d'exonération partielle ou totale sont supprimées.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 50 – ECOLE D'ART - STAGES D'ART PLASTIQUE ET COURS – TARIFICATION

Rapporteur : Patricia CEREIJO

L'école d'art propose, à partir de la rentrée scolaire 2011/2012, d'ouvrir des stages de pratiques artistiques contemporaines à tout public, sur des demi-journées aux tarifs suivants :

- 6 € pour les enfants et les jeunes de moins de 25 ans (10 € par jour) ;
- 10 € pour les plus de 25 ans (15 € par jour).

L'école souhaite également mettre en place certains ateliers sur un trimestre seulement pour une tarification au 1/3 du montant annuel du tarif de base lié à l'âge, au lieu de résidence ou au statut de demandeur d'emploi de l'élève.

Il est proposé au conseil d'approuver la fixation de ces tarifs.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 51 – RESTAURATION DU MOBILIER DE L'EGLISE SAINT-LOUIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Martine CHANTECAILLE

L'église Saint-Louis de La Roche-sur-Yon est le monument majeur de la cité décrétée par Napoléon 1^{er}.

Depuis les travaux de restauration des façades et de la toiture achevés en 2004, une politique de valorisation de l'édifice a été engagée avec la mise en place d'un programme de restauration du mobilier décoratif protégé (chemin de croix, vitraux, Vierge à l'enfant).

Au titre de l'exercice 2011, il est proposé de réaliser le programme suivant :

- restauration des stations XI et XII du chemin de croix,
- restauration/protection des vitraux du mur sud,
- restauration/conservation de la Vierge à l'enfant,

et de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Vendée et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 52 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES CLUBS SPORTIFS

Rapporteur : Yves ROULEAU

- Le Basket Ball Club des Robrethières a marqué cette année le 40^{ème} anniversaire de sa création le 19 février 2011 par un rassemblement convivial et festif à la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche.
- La Roche Vendée Handball fêtera en septembre 2011 son 60^{ème} anniversaire, également à la

salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche (soirée festive).

Il est proposé, à l'appui du budget réalisé pour le Basket Club des Robrethières, et du budget prévisionnel pour la Roche Vendée Handball, d'attribuer à chacun de ces clubs une subvention de 300 € pour contribuer à l'équilibre financier de ces deux opérations.

– La Roche Triathlon a organisé, le dimanche 29 mai 2011, un Triathlon sur le site de Moulin Papon. Il est proposé une subvention de 1 000 € pour financer la location d'un dispositif de sanitaires mobiles, matériels indispensables à un accueil conforme aux normes réglementaires, et complémentaire à l'existant fixe sur site.

– La Société Hippique Yonnaise a organisé les 2 et 3 avril, au Centre Equestre Municipal des Terres Noires, le National Elite Voltige, et organisera le dimanche 26 juin un concours complet de niveau régional. Le club avait sollicité la Ville pour un soutien financier, contributif à l'équilibre financier de ces manifestations. A l'appui des budgets prévisionnels et réalisés du National Voltige d'avril, et du budget prévisionnel du concours complet (régional) organisé fin juin, il est proposé une subvention exceptionnelle de 3 500 € pour ces deux événements de qualité (2 500 € pour le National voltige et 1 000 € pour le Concours complet).

– Le Club Archéologique et de Plongée Subaquatique participera au championnat de France de nage avec palmes à Bordeaux les 25 et 26 juin 2011. Pour contribuer aux coûts de déplacement, il est proposé une subvention de 400 €.

– La Roche Vendée Cyclisme organisera en septembre prochain sa traditionnelle course cycliste Vel'Automne. Cette année, quelques difficultés ponctuelles se présentent par l'absence d'espace couvert (salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche) obligeant le club à louer un chapiteau pour les repas des compétiteurs et organisateurs. Il est proposé une subvention de 2 000 € pour contribuer au financement de cette dépense imprévue.

– Le Racing-Car Yonnais organise, les 10 et 11 septembre 2011, la cinquième manche du championnat de France de voitures radiocommandées sur le site des Oudairies. Le club souhaite un soutien spécifique de 300 € pour la location d'un stand couvert que le budget prévisionnel ne peut assurer.

– Le Moto-Club Yonnais fêtera son 60^{ème} anniversaire le 1^{er} décembre 2011, à l'occasion de son assemblée générale. Une logistique conséquente sera mise en œuvre pour ce rassemblement de portée régionale. La collectivité est exceptionnellement sollicitée pour une subvention d'équilibre de 1 700 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 53 – MODIFICATION DU REGLEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Rapporteur : Sylvie CHARTIER

Cette mise à jour du règlement des restaurants scolaires concerne 2 points :

- le transfert des missions liées à la restauration scolaire de la Caisse des écoles au service Accueil-parents, suite à la réorganisation de la direction de l'Education à la fin 2009 ;
- l'obligation faite aux parents de prévenir la veille par écrit de l'absence de leur enfant au restaurant scolaire. Il n'y aura plus d'exception à cette règle le matin même si l'enfant est présent à l'école.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter la mise à jour de ce règlement suivant ces deux points.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VŒUX RELATIF A L'ORGANISATION D'UN REFERENDUM LOCAL A PROPOS DE LA TRANSFORMATION DE LA PLACE NAPOLEON

Présenté par Raoul MESTRE

« La loi permet, depuis peu, aux conseils municipaux, d'organiser des référendums locaux.

Le projet de transformation de la place Napoléon est un projet emblématique et un grand nombre de Yonnais ont un avis sur la question. Or ils n'ont pas été consultés alors qu'il s'agit d'un projet symbolique. Les informations diffusées sont changeantes et doivent, en principe, avoir lieu avant la décision et non l'inverse.

Qu'y a-t-il de mieux pour connaître l'assentiment des électeurs et des électrices sur ce projet que d'organiser une telle consultation, véritable démocratie participative ?

Aussi je sollicite de tous mes collègues l'adoption de cette motion en faveur de la tenue d'un référendum local sur le ressort de la commune de La Roche-sur-Yon avant de décider de la transformation de la place Napoléon. »

A. VALIN rappelle qu'elle fait partie d'un conseil de quartier, et cela bien avant son élection au conseil, qui a travaillé pendant un an sur le sujet des places et notamment la place Napoléon.

6 POUR : M. PELTAN en son nom et au titre du pouvoir donné par J.G. DUTOUR, A. AUBIN-SICARD en son nom et au titre du pouvoir donné par A. MAISONNEUVE LE BREC, J. BESSEAU, R. MESTRE

31 CONTRE : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, A. LEBOEUF en son nom et au titre du pouvoir donné par M. SOUCHARD, J. SOULARD en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, C. LEYDIER, F. LUCAS, P. CEREIJO, S. CHARTIER, Y. HENRY, N. CHABOT, S. IBARRA, M. CHANTECAILLE, R. GUILLET, F. VIGNAULT, Y. ROULEAU en son nom et au titre du pouvoir donné par T. BARBARIT, M. MAGE, C. FOUNINI, T. TARROUCHE, MN. MANDIN, L. ROY, A. VALIN, P. DINEL, JY. DAVIAUD, M. GADY, M. DURQUETY, M. GANE, D. RAMPONI

6 ABSTENTIONS : L. GUIBERT, T. DE LA CROIX, F. GRIVEL, A. CHARRIEAU, M. DAVID en son nom et au titre du pouvoir donné par L. CAILLAUD

QUESTION REJETÉE

Monsieur le Maire déclare :

« Conformément à la procédure d'usage et aux textes en vigueur, je vous informe de la fin du détachement sur emploi fonctionnel de Monsieur Frédéric BELLEST, Directeur Général des Services. Nous avons convenu de mettre un terme à notre collaboration.

Je souhaitais vous informer de cette décision et vous annoncer l'arrivée prochaine du nouveau Directeur Général des Services, Monsieur Emmanuel GROS.

Par ailleurs, et sur la même procédure, il a été mis fin au détachement sur emploi fonctionnel de Monsieur Bruno NOLLEZ, Directeur Général Adjoint. »

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

Le Maire

Pierre REGNAULT



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2011

**DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Association vendéenne pour le dépistage et la prise en charge précoce des déficiences motrices sensorielles et associées de la petite enfance	Convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Golly	21/12/2010
Mlle Cathy MEUNIER	Convention d'occupation d'un appartement – Groupe scolaire Jean Moulin, 44 rue Jean Moulin	22/04/2011
SARL OV	Convention de mise à disposition de garages – Résidence Empire, place Napoléon	12/03/2011
Mme Nathalie PESSEL	Convention d'occupation d'un appartement – Groupe scolaire Montjoie, 117 rue de Saint-André d'Ornay	23/03/2011
PONEY CLUB YONNAIS	Convention de mise à disposition de parcelles – Vallée de l'Yon	26/04/2011
LYCEE NATURE	Convention de mise à disposition de parcelles – Vallée de l'Yon	26/04/2011

TARIFS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Tarifs repas enfants et adultes servis dans les restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville	26/04/2001

RÉGIE

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
« Actions culturelles et organisation de spectacles » auprès de la Direction de la Culture de la Ville	25/03/2011
Institution d'une régie de recettes « Sanisettes » auprès du service Gestion économique du domaine et de la réglementation de la Ville	08/04/2011

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention avec HARMONIE MUTUALITE pour la mise en place d'une action de formation en direction des jeunes baby-sitters	11/04/2011

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2011
L 2122-22 C.G.C.T.

Date de dépôt du recours	Thème	Types de contentieux
28/03/11	Urbanisme	Référé. Assignation devant le TGI de LRSY pour dénigrement et atteinte à l'image de la collectivité.
1/04/2011	Urbanisme	Permis de construire. Référé suspension devant la C.A.A. de Nantes.
13/04/2011	Personnel	Requête pour demande IGP grade rédacteur.
09/05/11	Urbanisme	REP c/droit de préemption du PC Place de la Vendée.

Article 28 - Procédures adaptées }
 Article 30 - Services procédures adaptées }
 Article 33 - Appel d'Offres < 500 000 € HT }
 Article 35 - Marché négocié < 500 000 € HT }
 Article 74-II-1° - Maîtrise d'œuvre forme adaptée }

< à 500 000 € HT - Délégation Générale du Maire



INFORMATION SUR LES MARCHES
D'UN MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DÉFINI
PAR DÉLIBÉRATION DU 29 SEPTEMBRE 2010 : < 500 000 € HT
 L 2122.22 - 4° du C.G.C.T

Ville

Du 22 mars 2011 au 31 mai 2011

Conseil Municipal du 29 juin 2011

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
11-008	La Poste / Mediapost 3 Rue de Viviani 44928 NANTES Cedex 9	Distribution Roche Mag	Environ 11 000 € / an
11-009	SAS BRETHOME & Cie PA du Chaffault 13 Rue de l'Aéronautique 44344 BOUGUENNAIS Cedex	Travaux d'aménagement de voirie - Rue Haxo et Rue Doumer	182 118,40 € (base options incluses éventuelles) 210 heures d'insertion
11-010	SYOTRA Boulevard Cugnot BP 39 85004 LA ROCHE-SUR-YON	Travaux d'aménagement de voirie – Rue Sadi Carnot	342 974,60 € (base et variante) 630 heures d'insertion
11-011	PRESENTS ZI de la Belle Entrée 85140 LES ESSARTS	Aménagement de la Place Napoléon – mission Coordination pour la sécurité et la Protection de la Santé des travailleurs	41 520 €
11-012	SYOTRA Boulevard Cugnot BP 39 85001 LA ROCHE-SUR-YON	Travaux d'aménagement de voirie – Îlot Richelieu	TF : 25 302 € TC 1 : 20 442 € TC 2 : 73 041,50 €
11-013	ORE PEINTURE ZA du Bon Puits 49481 SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU	Fourniture de produits de marquage routier	36 279 € (base de consultation)
11-014	DEPANN'AUTO YONNAIS Allée Amédée Bollée 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Prestations pour le compte de la fourrière municipale Lot 1 : Enlèvement et transport de véhicules lors la mise en fourrière	11 705 € / an (base de consultation)
11-015	DEPANN'AUTO YONNAIS Allée Amédée Bollée 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Prestations pour le compte de la fourrière municipale Lot 2 : Transport et destruction des véhicules non repris par leurs propriétaires	Dépenses pour les véhicules incendiés : 80 € / véhicule Recettes pour reprise de véhicules : 4 800 € HT (base de consultation)
11-016	MIROITERIES DE L'OUEST – PAYS DE LOIRE 12 Rue Léon Gauvrit 85000 LA ROCHE-SUR-YON	GS Moulin Rouge – Changement menuiseries extérieures – menuiseries aluminium	TF : 91 446 € TC : 93 027 €
11-017	Jacques Couturier Organisation Les Hautes Crêches 85310 SAINT FLORENT DES BOIS	Conception, fourniture et production du spectacle pyrotechnique du 14 juillet de la Ville de La Roche-sur-Yon	34 000 €

11-018	BERGERET Rue Philippe Lebon 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Programme 2011 – réfection des toitures / terrasses de certains bâtiments communaux Lot 1 : GS Jean Moulin	34 163,34 €
11-019	OUEST ETANCHE ZA La Folle Sud Rue Charles Tellier 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE	Programme 2011 – réfection des toitures / terrasses de certains bâtiments communaux Lot 2 : Gymnase Jean Moulin	14 281 €
11-020	BERGERET Rue Philippe Lebon 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Programme 2011 – réfection des toitures / terrasses de certains bâtiments communaux Lot 3 : GS Rivoli	21 033,21 €
11-021	S.T.I. BP 732 85018 LA ROCHE-SUR-YON Cedex	Programme 2011 – réfection des toitures / terrasses de certains bâtiments communaux Lot 4 : Gymnase Laënnec	12 025,27 €
11-022	JF DESNOS ARCHITECTE 3 Place du Beau Verger 44120 VERTOU	Programme de rénovation urbaine de La Roche-sur-Yon dans le cadre de l'ANRU Lot 1 : amélioration / rénovation école Jean Yole et rénovation maison de quartier Jean Yole	TF : 7 199,28 € TC : 52 794,72 € SSI : 5 000 €
11-023	JF DESNOS ARCHITECTE 3 Place du Beau Verger 44120 VERTOU	Programme de rénovation urbaine de La Roche-sur-Yon dans le cadre de l'ANRU Lot 2 : amélioration du Café Club des Forges	TF : 3 599,64 € TC : 26 397,36 € SSI : 2 500 €
11-024	CAVAC Distribution ZI Sud Impasse Georges Luvier 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Achat de fournitures pour le service espaces verts du CTM Lot 1 : engrais	Mini : 10 000 € Maxi : 42 000 €
11-025	Etude Distribution Piveteau 51 Rue des Barettes 85110 CHANTONNAY	Achat de fournitures pour le service espaces verts du CTM Lot 2 : matières organiques	Mini : 5 000 € Maxi : 22 500 €
11-026	CAVAC Distribution ZI Sud Impasse Georges Luvier 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Achat de fournitures pour le service espaces verts du CTM Lot 3 : Gazons	Mini : 2 500 € Maxi : 10 000 €
11-027	Etude Distribution Piveteau 51 Rue des Barettes 85110 CHANTONNAY	Achat de fournitures pour le service espaces verts du CTM Lot 4 : Herbicides	Mini : 1 500 € Maxi : 5 000 €
11-028	Ateliers HELMBOLD Le Choizel 35150 CORPS NUDES	Programme 2011 - Restauration des vitraux de l'Eglise Saint Louis	TF : 15 765 € TC 1 : 12 574,50 € TC 2 : 18 175,50 € TC 3 : 11 946,60 €

* T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle

TABLEAU SUIVI DES AVENANTS 2011

N° de marché	Titulaire du marché	Intitulé du marché	Montant marché € HT	Montant Avenant		Détail avenant (préciser motifs de l'avenant)
				€ HT	% sur montant de base du marché	
08-080	AUTO BILAN 85	Prestations pour contrôles techniques des véhicules Lot 1 : véhicules berlines et utilitaires	Mini : 1 200 € Maxi : 4 000 €	Le montant maxi du marché ne change pas		Prestations supplémentaires et reconduction pour la 4ème année
V08-055	DELTA SI	Etude et mise en œuvre d'une démarche qualité de l'accueil	50 080,00 €	2 700,00	5,39	Extension du label QualiVie à certains services du périmètre (relations publiques et accueil parents)
09-067	LE VITRAIL Louis	Restauration des vitraux de l'Eglise Saint Louis	33 193,94 €	2 734,20	8,20	Fourniture et mise en place de 3 grilles de protection en laiton sur les trois baies de la Chapelle Sainte Lienne.
06-159	CAFES MERLING	Mise à disposition de distributeurs de boissons chaudes et froides et de				Prolongation du délai de 2 mois soit jusqu'au 30 Novembre 2011 afin de bien cerner les besoins (éventuellement Agglo) et de ne pas tomber pendant la période estivale (délai de 4 à 6 semaines nécessaires si changement de matériels et de prestataire).